

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 6 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À  
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ, RELATIVE  
À LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE À 320 kV ET À L'INSTALLATION  
D'ÉQUIPEMENTS AU POSTE DES CANTONS**

---

- 1. Références :** (i) [Pièce B-0051, p. 7, R3.1;](#)  
(ii) [Pièce B-0053, p. 20 et 21.](#)

**Préambule :**

- (i) « [...]

*La ligne d'électrode doit être minimalement démantelée sur une section de 1 km afin de libérer un espace suffisant pour permettre la construction de la structure de protection au croisement de la ligne à 320 kV projetée et de la ligne à 450 kV existante. Cette structure, illustrée à la figure 2 de la pièce HQT-1, Document 1, est localisée à environ 4,2 km du poste des Cantons à 735-230 kV.*

*Ce démantèlement est donc déclenché par le Projet. Le démantèlement supplémentaire d'environ 14 km est réalisé dans une perspective d'optimisation et l'envergure des travaux ne justifie pas leur attribution à une catégorie d'investissement distincte. » [nous soulignons]*

- (ii)

- *« Le démantèlement de la ligne d'électrode est minimalement requis sur une section de 1 km afin de libérer un espace suffisant pour permettre la construction de la structure de protection au croisement de la ligne à 320 kV projetée et de la ligne à 450 kV existante ; cette structure se trouve à environ 4,2 km du poste des Cantons à 735-230 kV;*
- *Les sections résiduelles de la ligne d'électrode (une d'environ 4 km entre ce dernier poste et la structure de croisement, ainsi qu'une autre d'environ 10 km entre celle-ci et le poste de l'Électrode-des-Cantons) étaient destinées à être utilisées dans le cadre du Projet, mais la technologie retenue pour ce dernier ne requiert pas de ligne d'électrode, pour laquelle il ne subsiste donc plus de perspective d'utilisation. » [nous soulignons]*

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez indiquer le coût attribué aux travaux de démantèlement des sections résiduelles de la ligne d'électrode à 44 kV, pour une longueur totale d'environ 14 km.

- 1.2 Veuillez élaborer sur la perspective d'optimisation à laquelle réfère le Transporteur à la référence (i).
- 1.3 Veuillez justifier le choix d'intégrer le coût du démantèlement des sections résiduelles de la ligne à 44 kV à celui du Projet dans la catégorie « croissance des besoins de la clientèle », dans le contexte où « *la technologie retenue pour ce dernier ne requiert pas de ligne d'électrode, pour laquelle il ne subsiste donc plus de perspective d'utilisation* ».
- 1.4 Veuillez indiquer quelle catégorie d'investissement serait la plus appropriée pour se voir attribuer le coût des travaux de démantèlement de la ligne d'électrode, sans égard à l'envergure de ces travaux. Veuillez justifier.